

Règlement du Tournoi eSport – Games Tours Festival – Hearthstone

A Vinci, Centre International de Congrès de Tours, les 7 et 8 octobre 2017

1 – ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La société anonyme d'économie mixte Tours événements (dit « l'Organisateur »), dont le siège social est situé au 26 bd Heurteloup à Tours, au capital de 538 900 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le n° 388 078 065, organise un tournoi de jeu vidéo de Hearthstone, dans le cadre du **GAMES TOURS FESTIVAL** qu'elle organise du 7 au 8 octobre 2017 au Centre International de Congrès Vinci, à Tours.

2 – PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à tous joueurs de plus de 12 ans ayant acheté sa place sur le site <https://www.weezevent.com/games-tours-festival-tournois-esport> et ayant validé son inscription avant le 1^{er} octobre 2017.

Les participants mineurs doivent impérativement être autorisés par leur représentant légal.

Dans le cas où des places seraient disponibles le 7 octobre à 10h, en cas de désistement ou de non présentation avant 10h d'un joueur inscrit, l'organisateur se réserve le droit d'accepter la participation d'un joueur non inscrit à l'avance et présent au sein du festival au lancement du tournoi.

Les horaires du tournoi sont : le samedi 7 octobre de 10h à 20h, le dimanche 8 octobre de 10h à 15h. Les joueurs doivent impérativement se présenter à l'accueil avant 9H30 le samedi matin pour valider leur présence.

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à l'exactitude des coordonnées et renseignements fournis à l'occasion du Jeu. Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin de tenter d'en modifier les résultats.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le Règlement. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Tours événements se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation. L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter les inscriptions des Participants ne respectant pas les conditions posées pour le Jeu.

3 – LOTS

Le tournoi sera doté de 5000€ de CashPrize répartis entre les 8 premiers joueurs de la façon suivante

Premier : 2 500 €
Deuxième : 1 200 €
Troisième : 600 €
Quatrième : 300 €
Place 5 à 8 : 100 €

Les dotations sont strictement nominatives et, à ce titre, ne seront ni remboursables, ni transmissibles, ni échangeables, que ce soit contre des espèces ou un autre lot. Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots d'une valeur proche ou équivalente sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée par les Participants.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le Règlement, ils perdront le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les éventuels gains des participants mineurs sont susceptibles d'être consignés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les lots qui ne seraient pas réclamés ne seront pas remis en jeu.

4 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, le joueur doit impérativement acheter son ticket de participation sur le site <https://www.weezevent.com/games-tours-festival-tournois-esport>.

Toutes les rubriques du formulaire d'inscription doivent être complètement remplies. La validation par le participant de son inscription implique l'entière acceptation du présent règlement. Dans le cas où le participant est mineur, l'autorisation de son représentant légal devra être transmise par écrit conformément aux consignes données par l'Organisateur.

Aucune participation par courrier ou par tout autre moyen que celui détaillé ci-dessus ne sera acceptée.

Toute participation au jeu implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement. Le non-respect du règlement, ainsi que toute fraude ou

tentative de fraude, commise en vue de percevoir indûment un lot, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, Tours événements se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

5 – RÈGLES DU TOURNOI

La participation au tournoi implique entière acceptation des règles propres à la compétition et annexées au présent règlement.

6 – RESPONSABILITE

Tours événements se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, reporter ou modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements d'Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause lui échappant, l'Organisateur se réserve le droit d'interrompre le Jeu ou d'en modifier les modalités.

En cas de force majeure ou si le lot remporté ne pouvait être réalisé, la responsabilité de Tours événements ne serait pas engagée et ne pourrait être recherchée. Le gagnant renonce à tout recours à son encontre.

7 – ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des conditions particulières s'appliquant à chacun des lots, ainsi que l'acceptation pleine et entière de l'arbitrage en dernier recours de Tours événements.

Le présent règlement sera disponible en ligne, depuis l'interface du Jeu, à l'accueil d'entrée du Festival, et consultable gratuitement pendant toute la durée du **Games Tours Festival 2017**. Le règlement peut être également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : Tours événements, Service communication, rue Désiré Leconte – CS 84311 – 37043 Tours Cedex 1.

8 – LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par Tours événements ou ses prestataires pour la gestion du Jeu et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par Tours événements pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services. L'Organisateur est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom et prénom en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Tours événements, Service communication, rue Désiré Leconte – CS 84311 – 37043 Tours Cedex ou bien en adressant un courriel à l'adresse communication@tours-evenements.com

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

9 – DROIT À L'IMAGE

Les gagnants acceptent par avance, sans aucune contrepartie ou compensation de quelque sorte que ce soit, que Tours événements, selon tous modes et auprès de tout public, leur nom et leurs photographies, ainsi que leurs déclarations écrites ou orales, à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tous types et pour toute activité de ces sociétés, en utilisant tout moyen de reproduction, duplication, représentation, transmission, réception ou de quelque autre moyen que ce soit.

Conformément à la loi Informatiques et Libertés numéro 78-17 du 6 janvier 1978, les participants et gagnants ont un droit d'accès et de rectification de ces données.

10 – INFORMATIONS GENERALES

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, à l'exclusion de ceux relatifs à la nature et à la qualité des lots,

devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de Tours événements.

Toute contestation ou réclamation relative au présent jeu ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du jeu. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine de Tours événements.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses.

Le Site et le Règlement sont régis par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Tours (France).

Règles de la compétition

La compétition est divisée en deux phases : une phase de groupe puis une phase finale

1. Règlement

1.1 Chaque participant reconnaît avoir eu connaissance du présent règlement et y adhère sans réserve. Ce règlement peut être sujet à modification, les mises à jour seront affichées dans les plus brefs délais. Les participants sont compris comme les inscrits au tournoi, l'équipe, la presse, les collaborateurs, les exposants et les invités. En cas de désaccord, l'avis des administrateurs ou des membres désignés responsables prévaut systématiquement. Pour toute question ou signalement, chaque personne est invitée à consulter les membres de l'équipe organisatrice présents ou toute autre autorité compétente.

1.2 Les personnes mineures (âgées de moins de 18 ans) doivent avoir l'autorisation écrite d'au moins un de leurs parents ou du tuteur légal pour assister à l'événement. Le responsable légal s'engage à lire, comprendre et approuver ce présent règlement.

1.3 L'ensemble des règles de sécurité relatives à l'organisation de l'événement et à l'usage des locaux doivent être appliquées et respectées sans distinction. En cas de non-respect, l'organisation se réserve le droit d'appliquer les sanctions qui lui semblent adaptées. Chacun est également prié de respecter la propreté des lieux et de ses abords.

1.4 En cas de dysfonctionnement constaté des différents réseaux (électriques, internet, wifi), les mesures prises iront en priorité dans le sens de la conciliation avec les joueurs. En cas d'interruption d'une rencontre, les joueurs concernés seront consultés par l'équipe d'administration du tournoi. Pour toute réclamation, report, rematch ou compensation, la décision finale revient à l'équipe en charge de l'organisation. Il est interdit de toucher ou modifier les câbles et les appareils préalablement mis en place.

1.5 Il est interdit d'apporter et de consommer de l'alcool et de la drogue ou des stupéfiants sous toutes leurs formes, et tout produit illicite, au sein de l'événement. Toute personne sous l'influence d'alcool ou de drogue sera immédiatement exclue. Fumer à l'intérieur des locaux est interdit.

1.6 Tout comportement jugé irrespectueux devra être signalé en temps et en heure pour être pris en charge dans les meilleures conditions. Ce type de comportement inclut et ne se limite pas à : propos dégradant, discours haineux, toute forme de discrimination quelle qu'elle soit (convictions religieuses, appartenance ethnique, genre, orientation sexuelle, intégrité physique ou morale, etc.), menace, rapprochement ou contact physique inapproprié. L'organisateur se réserve le droit d'expulser des locaux toute personne dont le comportement serait inapproprié, sans aucun dédommagement de quelque nature qu'il soit.

1.7 Pour tout enregistrement et/ou retransmission de quelque nature que ce soit (audio, photo, vidéo), chaque participant doit se référer aux règles établies par l'équipe en charge de l'organisation au démarrage de l'événement.

1.8 Chaque participant est responsable de ses propres biens et de tout matériel qu'il apporte lors de l'événement. Chacun est invité à la prudence et à la vigilance.

1.9 Toute infraction, y compris partielle, est soumise à l'appréciation de l'équipe d'organisation. Outrepasser ces règles vous expose à être banni de l'événement pour tout ou partie, sans remboursement partiel ou total possible.

2. Événement BYOC (bring your own computer) : Matériel

2.1 Chaque joueur inscrit devra se munir du matériel suivant pour participer au tournoi :

- Un casque.
- 5m de câble réseau (câble Ethernet RJ45).
- Un attache câble pour relier ses câbles entre eux.
- Un PC portable avec son alimentation.
- S'il s'agit d'un ordinateur fixe :
 - Un PC avec tous les câbles nécessaires.
 - Un écran avec tous les câbles nécessaires.
 - Un clavier, une souris et un tapis de souris.

2.2 Pour garantir le bon déroulement du tournoi, nous vous conseillons de vous munir des éléments logiciels suivants :

CD ou clé USB avec votre OS et vos drivers.

Le jeu Hearthstone et le client Battle.net fonctionnels et mis à jour.

Logiciel Antivirus fonctionnel et mis à jour.

2.3 Si vous souhaitez laisser votre matériel sur place, assurez-vous de le protéger de manière adéquate, tant au niveau de la sécurité de vos comptes que du matériel lui-même. En aucun cas l'Organisateur ne sera tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit (y compris, notamment, le vol et les détériorations matérielles, de quelque ordre que ce soit).

2.4 Des sièges seront installés sur place. Si vous le souhaitez, vous êtes invités à amener votre propre siège pour plus de confort, dans les limites de l'emplacement qui vous est alloué.

3. Informations générales aux joueurs

3.1 Tournoi

Organisation matérielle : BYOC (bring your own computer)

Dates : du 7 au 8 octobre

Lieu : Tours, France

Frais d'inscription : 49€ (payable sur la billetterie en ligne

<https://weezevent.com/fr/>)

Nombre de joueurs : 128 joueurs

Format : Standard

3.2 Déroulement du tournoi

Journée 1

Format : BO5 KOTH (avec un ban)

Rondes suisses (phases 1 à 7)

Objectif : Qualification Top 8 playoffs

Journée 2

Format : BO5 KOTH (avec un ban)

Playoffs : Arbre à double élimination (Winner Bracket / Loser Bracket)

Finale : 2 manches gagnantes (le gagnant du Winner Bracket commence avec 1 manche)

3.3 Dotation

Prize Pool : 5 000 €

Premier : 2 500 €

Deuxième : 1 200 €

Troisième : 600 €

Quatrième : 300 €

Place 5 à 8 : 100 €

4. Règles du tournoi

4.1 Les screenshots des 4 decklists devront être communiqués 48 heures avant le début de l'événement (limite : 4 octobre à minuit).

4.2 Chaque joueur devra effectuer les bans par le biais du site internet dédié à cet usage avant le début de chaque rencontre.

4.3 L'ensemble du tournoi se joue en mode Standard.

4.4 Toute communication durant un match est interdite avec un spectateur ou même un coach. Les joueurs ne doivent pas quitter leur place durant un match sans prévenir un membre du staff. Tous les joueurs doivent faire des screenshots après chaque manche, perdue ou gagnée, affichant « Victoire » ou « Défaite ».

4.5 Match en BO5 : Une fois le ban effectué, chaque joueur dispose de 3 decks, tous d'une classe différente. Le premier des joueurs à remporter 3 manches est déclaré vainqueur. En cas d'égalité lors d'une manche, elle devra être rejouée par les 2 joueurs avec le même deck.

4.6 Mode KOTH (King of the Hill) : Le joueur qui remporte la manche doit conserver le même deck. Le perdant doit obligatoirement changer de deck.

4.7 En cas d'égalité au classement lors des Rondes Suisses, le départage s'effectue de la manière suivante : somme des matchs gagnés par les adversaires PUIS somme des points gagnés par chacun des joueurs PUIS duel en mort subite (une seule manche) sans ban. Les points sont attribués comme suit : une manche gagnée donne 1 point.

4.8 Aucun logiciel tiers n'est autorisé durant le déroulement des matchs. Seul un support papier et un crayon sont autorisés pour permettre aux joueurs de prendre des notes.

4.9 Lors des BO5 le retard autorisé des joueurs est limité à 5 minutes. A partir de ce délai les sanctions s'appliquent comme suit : 10 minutes de retard entraîne 1 manche de pénalité, 15 minutes de retard entraîne 2 manches de pénalité, 20 minutes de retard entraîne la défaite. En cas de non présentation des 2 joueurs, l'équipe en charge de l'arbitrage se réserve le droit de prononcer des sanctions qui lui semblent adaptées au vu du déroulement de l'événement.